

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

26 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CREBESSEGUES Etienne - - - FRANCHELIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSE Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : DANH-NGHET Stéphanie - FLAMANT Patrick

Absent(s) : /

Procuration(s) : 1 (DANH-NGHET Stéphanie à JACQUIER Habiba).

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 20 octobre 2015

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 02 novembre 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 02 novembre 2015

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H00

I – PROJET REPRISE RESTAURANT ANCIENNE ECOLE

Candidature :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une personne s'est présentée en mairie pour la reprise éventuelle du restaurant de l'ancienne école. Elle présente le projet de Monsieur PEDRIX Alain de Saint Baudille de la Tour.

Son projet porterait sur l'ouverture d'un restaurant de type plat du jour fait maison avec des produits frais et de saison.

Monsieur Etienne CREBESSEGUES sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote (lien familial avec Monsieur PERDRIX).

Après concertation, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Monsieur PEDRIX Alain pour la reprise du restaurant de l'ancienne école.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

Travaux à engager pour permettre la location du restaurant de l'ancienne école :

Gérard RUIZ, Adjoint en charge des travaux, présente 6 devis à l'assemblée comprenant les travaux suivants :

- Ets Daloz – Menuiserie extérieure - pour un montant HT de 2900€ soit 3480€ TTC
- Ets Lestra - Réparation fourneau pour un montant HT de 245€ soit 294€ TTC
- Ets Lestra - Réparation lave-vaisselle pour un montant HT de 687€ soit 824€ TTC
- Société Trabal pour un montant HT de 1925.25€ soit 2310.30€ TTC
- MA Construction pour un montant HT de 4500€ soit 5400€ TTC
- Alyance Plomberie pour un montant HT de 635€ soit 762€ TTC

Monsieur Etienne CREBESSEGUES sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote (lien familial avec le futur repreneur).

Après concertation, le conseil municipal valide les devis ci-dessus mentionnés pour la réfection du restaurant situé à l'ancienne école.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

Convention de mise à disposition entre la CCIC et la commune :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition du restaurant de l'ancienne école afin de rendre possible la location de ce bâtiment, celui-ci appartenant toujours à la CCIC.

Monsieur Etienne CREBESSEGUES sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote (lien familial avec le futur repreneur).

Après concertation, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du local situé au 1A Route de Travers.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Bail précaire futur restaurant et loyer :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention d'occupation précaire du restaurant de l'ancienne école.

Elle précise que cette convention serait consentie et acceptée pour une durée de 36 mois avec effet au 1^{er} janvier 2016, moyennant une indemnité d'occupation, de deux cent cinquante Euros (250,00€) par mois hors charges et fournitures diverses. Les charges afférentes aux locaux sont établies en fonction des consommations mesurées et seront refacturées par la commune à Monsieur PEDRIX Alain, si celui-ci est retenu par le conseil.

Compte tenu du caractère précaire de la présente convention d'occupation, les parties conviennent que l'indemnité d'occupation due par l'occupant au propriétaire ne fera l'objet d'aucune indexation.

Afin de permettre à Monsieur PEDRIX Alain de s'installer, Madame le maire propose à l'assemblée de mettre à disposition ce local pour un montant symbolique de 10€ pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015.

Monsieur Etienne CREBESSEGUES sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote (lien familial avec le futur repreneur).

Après concertation, le Conseil Municipal :

- Accepte la convention d'occupation précaire présentée par le Maire et l'autorise à la signer.
- Accepte la mise à disposition du local précité pour un montant symbolique de dix euros (10€) pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015.

Pour : 10 + 1

Contre : 0

Abstention : 1

II - PERSONNEL COMMUNE

Avancements de grades :

Dans le cadre des avancements de grade par ancienneté, Madame le Maire informe l'assemblée que Gérard REYNAUD et Sybille GELEY ont la possibilité de passer respectivement aux grades d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} Classe et d'Adjoint Administratif Territorial 1^{ère} Classe. Pour ce faire, elle demande aux élus de délibérer pour une création des postes et ce, à compter du 05/08/2015 pour Gérard REYNAUD et le 05/09/2015 pour Sybille GELEY. Elle précise que ces deux avancements de grade ont reçu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère.

Après concertation, le conseil municipal décide de créer les postes d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe et d'Adjoint Administratif 1^{ère} Classe dans les conditions précitées.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Convention CNFPT :

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est un organisme de formation.

Les besoins en formation des collectivités territoriales et de leurs agents (titulaires et non titulaires) sont en croissance significatives et obligatoires compte tenu de l'évolution de leurs missions.

Afin de proposer une réponse adaptée, la délégation Rhône-Alpes du CNFPT a augmenté et diversifié les formations proposées.

La législation exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organisme public, donnent lieu à passation de convention.

Cette convention est signée pour une durée de 3 ans. La dernière datant de 2012, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention et ce, pour une durée de 3 ans, jusqu'en 2018.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette nouvelle convention de partenariat.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

III CONVENTION PELOUSES SABLEUSES LE SABLON

Sandra GOULAUX, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que dans le cadre du programme régional sur les pelouses sableuses (gestion, préservation et valorisation de milieux naturels remarquables) et du dispositif Natura 2000 Isle Crémieu, il est opportun d'instaurer une convention entre la CCIC et la commune pour les parcelles impactées, à savoir A 188 et A 257 situées au lieu-dit Le Sablon.

Elle présente la convention aux élus qui prévoit un engagement de 5 années. Les objectifs sont les suivants :

- Clore la partie sud du site avec une clôture de fils lisse.
- Mettre en place un pâturage équin.
- Interdire la circulation motorisée par un arrêté municipal et poser des panneaux d'interdiction.
- Faire évacuer les déchets verts et les gravats en déchèterie.
- Détruire les espèces provenant des jardins (chantier d'insertion).
- Mettre en place un panneau pédagogique.

La CCI s'engage à réaliser les opérations précitées et à prendre en charge les frais engendrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention présentée par Sandra Goulaux et autorise Madame le Maire à signer ce document.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

IV – SUBVENTION – ASSOCIATION BLUE JUICE

Dans le cadre de la promotion de la Viarhòna, le Collectif Artistique Blue Juice a parcouru en vélo de Jons à Challex, le long de ViaRhòna du 19 au 28 juillet 2015.

Ce trio de musiciens comédiens ont fait l'honneur de donner un spectacle entièrement gratuit mêlant jazz et théâtre, sur la commune de La Balme Les Grottes le 20 juillet dernier.

Afin d'encourager ces jeunes d'une vingtaine d'années, Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire propose aux élus de leur accorder une subvention de 50€, sachant que leur intervention n'a engendré aucun frais à la commune.

Après concertation les élus décident d'octroyer une subvention de 50€ au Collectif Artistique Blue Juice.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

V – AD'AP (Agenda d'Accessibilité programmée)

Elaboration de l'Ad'Ap :

Au regard de la loi du 11 février 2005, la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) existants est une obligation à laquelle est soumise tout propriétaire de ce type de bâtiment, au 1er janvier 2015.

Toutefois, l'ordonnance du 26 septembre 2014 permet aux propriétaires d'ERP non accessibles au 31 décembre 2014 au sens de la loi du 11 février 2005, de bénéficier d'un délai pour finaliser la mise en accessibilité de ces établissements et ainsi de ne pas être en infraction au regard de la loi. Ainsi, un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) doit être élaboré et déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015. Au vu de la charge de travail considérable, la commune a demandé à Monsieur le Préfet un délai supplémentaire pour le dépôt de cet agenda courant novembre 2015.

L'Ad'Ap atteste de l'engagement de réaliser et financer des travaux dans un délai déterminé et ainsi de respecter les règles d'accessibilité des ERP. Cet agenda d'accessibilité programmée devra comprendre notamment le programme de travaux échelonnés sur toute la durée de réalisation et le plan de financement des travaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'élaborer l'Agenda D'accessibilité Programmée.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à élaborer l'Agenda D'accessibilité Programmée et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Validation de l'Ad'Ap :

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre de l'élaboration de l'Ad'Ap une étude a été effectuée par un cabinet. Elle détaille les éléments à prendre en compte pour être en phase avec la réglementation en vigueur :

- Les travaux pour la bibliothèque, le bâtiment d'accueil, la mairie et la salle des fêtes seront réalisés dans le cadre d'un nouveau projet s'étalant de 2017 à fin 2021. La mise en accessibilité se fera dans ce cadre. Concernant le bâtiment d'accueil des grottes, l'accès extérieur pour personne à mobilité réduite se fera par l'entrée groupe (derrière le bâtiment) qui est conforme aux normes. Il faudra néanmoins prévoir la signalétique. Seul le RDC restera accessible au public.
- Groupe scolaire : les travaux seront réalisés en 2016.
- Eglise : Au vu de la faible utilisation et de la date de construction du bâtiment, une demande de dérogation pour ne pas traiter ce bâtiment sera déposée auprès de Monsieur le Préfet.
- Toilettes publiques : Une vérification de la hauteur doit être effectuée, si non conforme l'installateur viendra reprendre ses travaux. Travaux prévus en 2016.

La demande d'Ad'AP se fera sur deux périodes soit 6 années.

Après concertation, le conseil municipal valide l'Ad'Ap présenté par Madame le Maire.

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VI – DECISION MODIFICATIVE N°01 2015 REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT

Selon la convention du 01/03/2012 au 01/03/2013.

Concernant l'importante réforme de la fiscalité de l'urbanisme vu la loi N°2010-1658 du 29/12/2010.

Nous devons reverser la 1^{ère} partie du produit de la taxe d'Aménagement, qui nous a été octroyé ces années précédentes et la 2^{ème} partie du produit de la TA sera versée en 2016. Il s'agit uniquement de la taxe d'Aménagement sur le périmètre des zones d'activités communautaires.

Le Maire propose d'effectuer un virement de crédit afin d'approvisionner le compte 10226 Dépense Investissement sur lequel sera réglée la Taxe d'Aménagement (TA) demandée par la Communauté de communes de L'Isle de Crémieu (CCIC).

Il faut réduire le chapitre 23 « Immobilisations en cours » Invest Dépense de 20 920 € et augmenter le chapitre 10 « Dotations Fonds divers » Invest dépense de la même somme.

Il est donc nécessaire d'effectuer une décision modificative soit :

Diminution Invest D		Augmentation Invest Dép.	
2313 chap 23	20 920 €	10226 Chap 10	20 920 €
TOTAL	- 20 920 €		+ 20 920

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 - RECONDUCTION CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTEUR DES GROTTES

Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire en charge des Grottes, informe l'assemblée de la reconduction du contrat de travail de Jean-Michel COLOMB, Directeur des Grottes, et ce pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2015. Elle précise que la reconduction n'était pas à délibérer.

Jean-Michel Colomb a été recruté le 1^{er} septembre 2012 par l'ancienne municipalité pour participer à l'élaboration de la politique de développement touristique des grottes, pour promouvoir le site, accroître la fréquentation en diversifiant les activités et en offrant des produits intégrés et adaptés au potentiel local tout en prenant en compte la gestion budgétaire.

Jean-Michel COLOMB a été épaulé par Alicia GILBERT. Leur mission a été très satisfaisante au vu des résultats des dernières années. Les guides, et régisseurs ont également su s'adapter à cette nouvelle organisation et Sandra GOULAUX les remercie pour leur implication.

2 - RANDO DANS L'ISLE 4 OCTOBRE 2015

Sandra GOULAUX rappelle à l'assemblée qu'une randonnée a été organisée par la CCIC le 04 octobre dernier. 500 promeneurs, dont 28 à vélo et 8 à cheval ont participé à cette manifestation.

Une vraie réussite pour cette 5^{ème} édition (trois parcours balisés sur les communes de Vertrieu, Parmilieu et La Balme les Grottes). Le parcours de 14 km a été le plus fréquenté, 46 % des participants l'ont pratiqué. Ce rendez-vous des amoureux de la randonnée et des beaux paysages est une vraie réussite, grâce aussi à l'équipe des bénévoles. La CCIC remercie tous les participants.

3 - ENQUETE PUBLIQUE

Manœuvres d'accompagnement des abaissements partiels et des dragages de la retenue de Verbois – Période 2016.

Jean-pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint au Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est en cours pour la gestion des sédiments du barrage de Verbois. Les documents sont consultables en mairie durant les heures de permanences depuis le 25 septembre jusqu'au 13 novembre prochain. Un registre est tenu à la disposition des administrés qui auraient des remarques à formuler.

4 - RENOUELEMENT SUBVENTION (PEDT)

Stéphanie ROCHE TAVERNESE informe l'assemblée que dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) la subvention de 50€ par élève est renouvelée pour cette année scolaire. 108 élèves sont impactés sur la commune de La Balme Les Grottes.

5 - Commission

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir les commissions communales.

FINANCES

	Membres commission
Elaboration du budget	GABEURE Martine
Chasse aux subventions	BERTHELOT Jean-Pierre
Suivi de la comptabilité	GOULAUX Sandra
Taxes communales	PARISSE Thomas
Emprunts	
Subventions aux associations	FLAMANT Patrick
Contrôle des versements des subventions	
Relations avec le personnel	

GROTTE

	MEMBRES COMMISSION
Organisation, accueil	GOULAUX Sandra
Promotion	TAVERNESE ROCHE Stéphanie
Gestion régisseurs et guides	BERTHELOT Jean-Pierre
Sécurité	CREBESSEGUES Etienne
Travaux, entretien	
Sauvegarde du Patrimoine	Martine GABEURE

ANIMATION, INFORMATION

	MEMBRES COMMISSION
Relations avec les associations, les habitants	GOULAUX Sandra
Bibliothèque	CREBESSEGUES Etienne
Création d'événements	TORRES Gaëlle
Réalisation des périodiques	DANH-NGHET Stéphanie
- Le Balmolan, la Gazette	FRANCHELLIN Jean-Claude
- La Balme Les Grottes vous accueille	
- Suivi et mise à jour du site internet et des réseaux sociaux.	JACQUIER Habiba

ECOLE

	MEMBRES COMMISSION
Organisation de la mise à disposition du personnel communal Entretien courant Cantine Relations avec les enseignants et les parents Ramassage scolaire Périscolaire Relations avec la jeunesse	TAVERNESE ROCHE Stéphanie
	JACQUIER Habiba
	DANH-NGHET Stéphanie
	JULIEN Virginie
	FRANCHELLIN Jean-Claude
	BERTHELOT Jean-Pierre
	GABEURE Martine

ENTRETIEN EQUIPEMENTS communaux**ENVIRONNEMENT****Voies et Réseaux**

	Membres commission
Gestion et suivi des installations Assainissement Adductions d'électricité et d'eau Ordures ménagères Maîtrise énergie Fleurissement Sécurité, signalisation et signalétique Voies Ouvrages Fossés, ruisseaux	RUIZ Gérard
	CREBESSEGUES Etienne
	PARISSE Thomas
	TORRES Gaëlle
	FLAMANT Patrick
	FRANCHELLIN Jean-Claude
	JACQUIER Habiba

URBANISME, LOGEMENTS, BATIMENTS

	Membres commission
Optimisation du patrimoine immobilier Révision du PLU Recensement Suivi des aménagements futurs	RUIZ Gérard
	PARISSE Thomas
	TAVERNESE ROCHE Stéphanie
	CREBESSEGUES Etienne

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	Délégués Elus	Délégués Non Elus
Action sociale Colis et repas de Noël Téléalarme	Pte GABEURE Martine	
	GOULAUX Sandra	DUBET Christiane
	JACQUIER Habiba	BIGNOLLES Suzanne
	TORRES Gaëlle	PASSAL Claudette
	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	BERTHELOT Françoise

APPEL D'OFFRES

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Organiser le lancement des consultations, conformément au code des marchés publics	GABEURE Martine	
	BERTHELOT Jean-Pierre	GOULAUX Sandra
	RUIZ Gérard	PARISSE Thomas
	JACQUIER Habiba	TAVERNESE ROCHE Stéphanie

OUVERTURE DES PLIS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Procéder à l'ouverture des plis répondants à un appel d'offre donné	GABEURE Martine	
	BERTHELOT Jean-Pierre	JACQUIER Habiba
	RUIZ Gérard	PARISSE Thomas
	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	GOULAUX Sandra

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir certaines commissions intercommunales.

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) (3+3)	RUIZ Gérard	FRANCHELLIN Jean-Claude
	PARISSE Thomas	JACQUIER Habiba
	FLAMANT Patrick	BERTHELOT Jean-Pierre
Correspondant Défense	GABEURE Martine	

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE CREMIEU

Commissions communautaires	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Aménagement espace politique logement	TAVERNESE ROCHE Stéphanie	GABEURE Martine
Action Sociale	GABEURE Martine	DANH-NGHET Stéphanie
Développement économique / Signalisation	BERTHELOT Jean-Pierre	FRANCHELLIN Jean-Claude
Prospective et communication	GOULAUX Sandra	TORRES Gaëlle
Voirie et mobilité	RUIZ Gérard	JULIEN Virginie
Culture, Patrimoine et tourisme	GOULAUX Sandra	CREBESSEGUES Etienne
Environnement	RUIZ Gérard	FLAMANT Patrick
Finance, Transfert de charges et Administration générale	BERTHELOT Jean-Pierre	PARISSE Thomas
Accessibilité	RUIZ Gérard	JACQUIER Habiba
Sortir du mal-logement	Martine GABEURE	

Pour : 11 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 21h45